



Procès-verbal du conseil municipal

Séance du 13 juin 2024

L'an deux-mille vingt-quatre, treize juin, à 18h30 en salle du conseil de Faily, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sur convocation en date du 07 juin 2024, sous la Présidence de M. Alain DALSTEIN, Maire.

Présents : Alain DALSTEIN, Maire ; ~~Pascal ROUY~~ 1^{er} Adjoint ; François HENNEQUIN 2^{ème} Adjoint ; Gladys DEBES ; Vincent SALVIONI ; Marilyne WAGNER ; ~~Grégoire MARCADET~~ ; Jean-Marie ZIMMER ; Fabrice BORDICHINI ; ~~Jacques WAECHTER~~ ; Sébastien REMY ; Isabelle DOYEN ; Paul DIEUDONNÉ ; ~~Jean-Marc LEROY~~ ; Jean-Pierre ROUY.

Pouvoirs déposés en application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Monsieur Pascal ROUY a donné sa procuration à Monsieur Alain DALSTEIN
Monsieur Grégoire MARCADET a donné sa procuration à Monsieur Fabrice BORDICHINI.
Monsieur Jean-Marc LEROY a donné sa procuration à Monsieur François HENNEQUIN.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance est ouverte et donne lecture de l'ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2024.
- 2- Location box « maison du berger ».
- 3- Communauté de Communes Haut -Chemin Pays de Pange : approbation nouveaux tarifs mutualisation des services
- 4- Délibération du 22.02.2024 : Modification du nom de l'acquéreur de la parcelle n° 239/10 rue de Villers l'Orme.
- 5- Attribution du marché des aménagements sécuritaires.
- 6- Demande d'attribution fonds de concours d'investissement à la Communauté de Communes Haut-Chemin Pays de Pange.
- 7- Point sur les devis pour les travaux route entre Faily et Vrémy.

Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Paul DIEUDONNE est désigné secrétaire pour toute la durée de la séance.

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2024.

Le Maire demande à l'ensemble des membres du Conseil s'ils ont des observations sur le procès-verbal de la séance du 28 mars 2024

Débat : néant

VOTE : Pour : 14 / Contre : 0 / Abstentions : 0

Délibération n° D_2024_4_1

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 28 mars 2024.

2-Location box « maison du berger ».

Monsieur le Maire

- présente aux membres du Conseil la demande de location d'un box déposée par Madame CHALTES-GESTER Marie et Monsieur GESTER domiciliés 8 rue de l'Ancienne Gare.

-rappelle les termes de la délibération du 16 septembre 2016 qui fixait le montant de la location à 19,88 €/ mois (238,56 € annuel)

-soumet aux membres du Conseil une actualisation du montant de la location :

Au 1^{er} janvier 2016 le loyer était de 238,56 € annuel

Au 1^{er} janvier 2024 si le montant était actualisé suivant IRL du 1^{er} trimestre il serait de 273,22 € annuel

Débat : néant

VOTE : Pour : 14 / Contre : 0 / Abstentions : 0

Délibération n° D_2024_4_2

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de la demande de location du box ;

Considérant la délibération du 16 septembre 2016 qui fixait le montant de la précédente location ;

FIXE le montant annuel de la location d'un box dans la maison du berger à 20€ mensuel révisable suivant l'indice de référence des loyers (IRL) du 1^{er} trimestre.

3-Communauté de Communes Haut-Chemin Pays de Pange : approbation nouveaux tarifs mutualisation des services.

Le Maire porte à connaissance du Conseil de la délibération n° DCC n° 2024_42 mutualisation tarifs à compter du 1^{er} mai 2024/contrôle des PEI à partir du 1^{er} janvier 2025.

Débat : néant

VOTE : Pour : 14 / Contre : 0 / Abstentions : 0

Délibération n° D_2024_4_3

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de la délibération n° DCC n° 2024_42 du 08 avril 2024 de la Communauté de Communes Haut-Chemin Pays de Pange (CCHCPP) ;

Approuve les nouveaux tarifs des services mutualisés arrêtés dans la délibération de la CCHCPP

Prend acte qu'à partir du 1^{er} janvier 2025, le contrôle obligatoire des poteaux incendie seront pris en compte par la CCHCPP.

4- Délibération du 22.02.2024 : Modification du nom de l'acquéreur de la parcelle n° 239/10 rue de Villers l'Orme.

Le Maire porte à connaissance des membres du Conseil le mail de Maître MAHLER qui l'informe que M. REPPLINGER a demandé que la cession de la parcelle n° 239/10 le soit à sa SCI.

Vu que la délibération du 22.02.2024 acte la cession à M. REPPLINGER, le conseil est invité à modifier le nom de l'acquéreur de la parcelle n° 239/10.

Débat : néant

VOTE :	Pour : 14	/ Contre : 0	/ Abstentions : 0
---------------	------------------	---------------------	--------------------------

Délibération n° D_2024_4_4

Le Conseil Municipal,

Considérant la délibération n°D_2024_2_2 du 22 février 2024 ;

Considérant la requête déposée par Monsieur Jean-Claude REPPLINGER de changement d'acquéreur de la parcelle n° 239/10 ;

ENTERINE que la vente de la parcelle S2 n° 239/10 au prix de 12 050,00 € le sera au profit de la SCI ISLAND PEAK 6189 dont le siège est fixé à Failly (57640) 19, rue de Villers l'Orme.

5- Attribution du marché des aménagements sécuritaires.

Le Maire présente les offres réceptionnées suite à la consultation pour les travaux d'aménagements sécuritaires.

Pour rappel la MATEC a estimé le coût des travaux à 47 844, 34 HT soit 57 413,21 € TTC

Les entreprises qui ont déposé une offre sont :

COLAS 68 rue des Garennes 57 155 MARLY pour un montant de 59 900,00 € HT soit 71 880,00 € TTC

Entreprise Jean Lefebvre, Voie Romaine 57 140 WOIPPY pour un montant de 53 416,00 HT soit 64 099,62 € TTC

LINGENHELD Route de Louvigny 57 420 SAINT-JURE pour un montant de 42 566,80 HT soit 51 080,16 € TTC

Débat :

Le maire rappelle que nous avons mandaté la société MATEC pour qu'elle nous fasse des propositions d'aménagements sécuritaires sur les entrées du village et les carrefours afin de faire notamment baisser la vitesse.

Suite à la réalisation de cette étude nous avons consulté plusieurs entreprises à même de répondre aux besoins exposés dans les propositions faites par l'étude.

Un point d'attention est fait sur la nouvelle signalisation mise en place sur le carrefour de la place du Mare de Chaty, certains conseillers pensent que mettre en place un miroir d'une taille supérieure pourrait sécuriser la circulation.

VOTE :	Pour : 14	/ Contre : 0	/ Abstentions : 0
---------------	------------------	---------------------	--------------------------

Délibération n° D_2024_4_5

Le Conseil Municipal,

Après avoir procédé à l'examen des trois offres déposées pour les travaux d'aménagements sécuritaires qui suivent :

COLAS 68 rue des Garennes 57 155 MARLY pour un montant de 59 900,00 € HT soit 71 880,00 € TTC

Entreprise Jean Lefebvre, Voie Romaine 57 140 WOIPPY pour un montant de 53 416,00 HT soit 64 099,62 € TTC

LINGENHELD Route de Louvigny 57 420 SAINT-JURE pour un montant de 42 566,80 HT soit 51 080,16 € TTC

DECIDE d'attribuer le marché des travaux d'aménagements sécuritaires à l'entreprise LINGENHELD Route de Louvigny 57 420 SAINT-JURE pour un montant de 42 566,80 HT et 51 080,16 TTC

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce marché.

6-Demande attribution fonds de concours d'investissement à la Communauté de Communes Haut-Chemin Pays de Pange.

Le Maire présente le règlement des fonds de concours d'investissement que la Communauté de Communes Haut-Chemin Pays de Pange a mis en place pour aider financièrement les communes membres à hauteur maximum de 50% du montant HT d'un projet.

La tranche forfaitaire du fond par commune est de 25 000,00 €.

Les projets présentés devront être dans les domaines qui suivent :

- Amélioration et ou réhabilitation des bâtiments (thermiques/économies d'énergies)
- Récupération d'eaux pluviales et ou économies d'eau potable
- Développement du patrimoine décarboné (forêt, arbres fruitiers, vergers, etc.)
- Déplacements doux (voies vertes, chemins de randonnées, etc.)
- Développement des énergies renouvelables (photovoltaïques, etc.)
- Achat de véhicules électriques et bornes de recharge.
- Eclairage LED
- Aménagements des espaces publics et amélioration du cadre de vie

Le Maire propose aux membres du Conseil de présenter des projets pour l'amélioration des bâtiments communaux (salle changement de l'éclairage en LED et l'école changement des menuiseries extérieures) et éventuellement pour les déplacements doux (liaison Failly-Vany).

Les membres du Conseil Municipal sont invités à arbitrer les projets qui seront soumis à une attribution du fond.

Débat :

Le maire présente les devis reçus pour le renouvellement de menuiseries à l'école, remise en conformité électrique et remplacement des éclairages halogènes de la salle des fêtes.

Il présente également le résultat de l'étude acoustique réalisée pour la salle des fêtes. Ce sujet peut faire l'objet d'une prise en charge dans le cadre du fond de concours de la CCHCPP. Ce sera fait dans un second temps quand nous aurons reçu des devis en adéquation avec la proposition de mise en œuvre faite dans le cadre de l'étude.

La liaison mode doux vers Vany pourrait être également éligible au fond de concours de la CCHCPP mais le projet n'est pas assez avancé.

VOTE :	Pour : 14	/ Contre : 0	/ Abstentions : 0
---------------	------------------	---------------------	--------------------------

Délibération n° D_2024_4_6

Le Maire présente aux membres du Conseil le projet de remplacement des luminaires de la salle des fêtes d'un montant de 20 460,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- adopte le projet qui lui a été présenté pour un montant de 17 050,00 € HT ;
- sollicite pour le projet l'attribution du fonds d'investissement à la Communauté de Communes du Haut-Chemin Pays de Pange (CCHCPP) et arrête le plan de financement suivant :

DÉPENSE HT		RECETTES	
Natures	MONTANT	Natures	MONTANT
TRAVAUX	17 050,00 €	Fond de concours de la CCHCPP	8 525,00 €
		Fonds propres	8 525,00 €
TOTAL	17 050,00 €	TOTAL	17 050,00 €

- la dépense sera inscrite au budget après attribution du fonds.
- autorise le Maire à engager toutes les démarches et signer tous les documents afférents à ce dossier.

7-Point sur les devis pour les travaux route entre Failly et Vrémy.

Le Maire présente les offres de prix pour les travaux sur la route de Vrémy :

-**LINGENHELD** Route de Louvigny 57 420 SAINT-JURE

Montant des travaux avec réalisation d'un bi couche : 35 410,00 € HT soit 42 492,00 € TTC

Montant des travaux avec réalisation enrobés BBSG0/10 : 82 150,00 € HT soit 98 580 ,00 € TTC

-COLAS 68 rue des Garennnes 57 155 MARLY

Montant des travaux avec réalisation d'un bi couche : 48 465,00 € HT soit 57 558,00 € TTC

Montant des travaux avec réalisation enrobés BBSG0/10 : 85 545,00 € HT soit 102 654,00 € TTC

Débat :

VOTE :	Pour : 14	/ Contre : 0	/ Abstentions : 0
---------------	------------------	---------------------	--------------------------

Délibération n° D_2024_4_7

Le Maire présente aux membres du Conseil le projet de réfection de la route entre Failly et Vrémy

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- adopte décide de monter des dossiers de subvention sur la base de la proposition faite par la société Lingenheld pour les travaux de reprise de structure et la réalisation d'un bi couche de 35 410,00 € HT soit 42 492,00 € TTC;

Séance close à 20h08

Le Maire
Alain DALSTEIN



Le secrétaire de séance



